



Conseil de l'Europe
Unité des Politiques linguistiques
Direction de l'Éducation
www.coe.int/lang-migrants/fr
Intégration linguistique des migrants adultes



Motivation à l'apprentissage des langues pour les adultes migrants

Les formations en langue destinées aux migrants devraient être conçues pour les aider à :

- améliorer leurs compétences en communication dans la langue du pays hôte, tout en répondant à leurs besoins tels que perçus ;
- identifier et exprimer leurs besoins en langue relatif à leurs activités personnelles, à leur emploi et à des situations particulières (enfants scolarisés, activité professionnelle...) ;
- dissiper tous les doutes qu'ils pourraient avoir sur leur capacité à atteindre le niveau de langue nécessaire dans la langue de la communauté hôte.

Souvent, les migrants sont dotés d'une grande volonté de réussir et abordent leur apprentissage de la nouvelle langue avec détermination et énergie. Mais ce n'est pas toujours le cas. Par conséquent, il convient de concevoir et mettre en œuvre des politiques positives d'encouragement ciblant les migrants qui, d'eux-mêmes, ne prennent pas les initiatives nécessaires (s'informer sur les possibilités de cours privés ou s'inscrire à un programme de langue adapté, par exemple).

Mesures contraignantes ou mesures encourageantes ?

Toutefois, cette approche positive n'est pas une caractéristique universelle de l'éducation aux langues proposée aux migrants. Comme le confirment certaines études récentes du Conseil de l'Europe, un certain nombre de pays imposent des conditions, qui, si elles ne sont pas remplies par les migrants concernés, risquent d'entraîner pour ces derniers des pénalités ou des sanctions. Ainsi, le manque d'assiduité à une formation obligatoire en langue peut entraîner une réduction des aides financières ou sociales, tandis que l'échec à certains tests peut se traduire par un retrait du permis de résidence ou un refus de la citoyenneté ou d'une autorisation d'entrée sur le territoire aux fins du regroupement familial.

Certaines des conditions assorties de sanctions peuvent être perçues par les migrants comme des exigences non réalistes ou des obstacles insurmontables, ce qui risque d'engendrer un sentiment d'amertume ou d'angoisse, et, par conséquent, de diminuer la motivation nécessaire à la réussite de l'apprentissage des langues.

Renforcement de la motivation

S'il existe de bonnes raisons d'encourager les migrants à apprendre la langue de leur pays hôte, le fait de les obliger à suivre une formation, à apprendre une langue ou à passer un test peut entamer leur motivation et aboutir à de moins bons résultats que ceux qui auraient pu être obtenus par le biais de mesures

Merci de citer ce texte comme suit:

“Conseil de l'Europe / Unité des Politiques linguistiques (Strasbourg) – Projet ILMA : www.coe.int/lang-migrants/fr”

encourageantes, qui renforcent la motivation personnelle. Les migrants, comme tous les autres apprenants, ont plus de chances de réussir, généralement parlant, si les programmes de langue leur permettent, d'une part, d'atteindre des objectifs liés à leurs besoins, réalistes et à leur portée, et, d'autre part, d'acquérir les stratégies et la confiance nécessaires à la suite de leur apprentissage, au fur et à mesure que leurs besoins augmentent et qu'ils prennent progressivement conscience de ces derniers. Généralement, ils sont plus motivés pour apprendre correctement la langue du pays hôte s'ils peuvent percevoir les résultats de leurs efforts dans la vie quotidienne, et si les conditions imposées par les autorités reposent sur des mesures d'encouragement ou sont clairement reliées à des « récompenses » concrètes, telles qu'un remboursement partiel des frais d'inscription aux formations, un accès plus rapide à la citoyenneté ou une amélioration de l'employabilité. Non seulement de telles mesures incitent les migrants à s'approprier davantage la langue du pays hôte, mais elles favorisent également la cohésion sociale.

Encouragement de l'implication personnelle

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a souligné à plusieurs reprises que les migrations ne sont pas seulement une question des processus, mais aussi de personnes. Aussi, il convient d'évaluer la pertinence et l'impact des conditions imposées aux migrants, en se demandant tout particulièrement si celles-ci sont nécessaires et si leur effet sur les personnes concernées est proportionné. Si les sanctions sont excessives, les migrants les considéreront comme discriminatoires et comme des mesures administratives imposées, ce qui nuit à l'implication personnelle nécessaire dans le processus d'apprentissage des langues et ne favorise pas non plus le développement personnel.

La réussite de l'apprentissage des langues aux fins de l'intégration ne passe pas par la mise en œuvre de mesures administratives visant à obliger les migrants à apprendre la langue, mais par la conduite d'une évaluation régulière des besoins personnels des migrants, ainsi que par la prise de mesures positives qui les encouragent vivement à acquérir des compétences dans la langue du pays hôte.

JS

Documents complémentaires

- *Les langues dans les politiques d'intégration des migrants adultes*, 2008 - Jean-Claude Beacco
- *Adapter l'offre et les exigences en langues aux besoins et capacités des migrants adultes*, 2008, Hans-Jürgen Krumm / Verena Plutzar
- *Éducation: sur mesure ou taille unique ? Un projet commandité par l'Union de la langue néerlandaise (Nederlandse Taalunie)*, - ITTA/Elwine Halewijn; CTO/Annelies Houben, Heidi De Niel).
- *La maîtrise de la langue pour les migrants adultes dans les Etats membres du Conseil de l'Europe: Rapport d'enquête*, 2011, Claire Extramiana, Piet van Avermaet - Division des Politiques linguistiques
- L'intégration des migrants adultes et l'éducation : *Extraits de Conventions du Conseil de l'Europe, et de Recommandations/Résolutions de l'Assemblée parlementaire et du Comité des ministres.*